**Date d'édition :** 22/08/2023



# Référentiel de Paye



# 200646

Indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques aux fonctionnaires des corps de maîtrise et d'application de la police nationale affectés dans le ressort territorial des SGAP de Paris et de Versailles

#### 1. Identification

200646
200646
IND.COMPENS.SUJ.SPECIF.
0646
Indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques aux fonctionnaires des corps de maîtrise et d'application de la police nationale affectés dans le ressort territorial des SGAP de Paris et de Versailles
200646
Indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques à certains fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
MI200 - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Indemnitaire
01/01/2006
01/09/2023

### **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200646\_Ml\_IND.COMPENS.SUJ.SPECIF..pdf \\ https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL_22\_mvt\_22.XLSX$ 

Commentaire	

#### 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2005-1643 du 26 décembre 2005 portant attribution d'une indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques à certains fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale		INTC0500365D
Arrêté du 6 janvier 2011 fixant le montant de l'indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques allouée à certains fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale		IOCC1028008A

#### 3. Conditions d'attribution

#### 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

S - Stagiaire		
T - Titulaire		

### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

**Date d'édition :** 22/08/2023 Appartenir au corps d'encadrement et d'application de la police nationale 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm) Etre affecté en région Ile-de-France ou en Corse. 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations Néant 3.5 Autres conditions Néant 3.6 Conditions d'exclusion Néant 4. Incompatibilités Commentaire Néant 5. Modalités de liquidation 1 - IND COMPENSATOIRE SUJÉTIONS SPÉCIFIQUES 5.1 Expression métier Le montant annuel est fixé à 1 740 € 5.2 Plancher / Plafond

#### 5.3 Périodicité de versement

Descriptif du contrôle

Type de contrôle

Pas de contrôle

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

# 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	